

UN LIBRARY

NOV 20 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.1/34/L.27
16 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 42 b) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Rapport de la Commission du désarmement

Argentine, Bangladesh, Chypre, Egypte, Ethiopie, Ghana, Inde
Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, République arabe syrienne,
Sri Lanka, Tunisie, Yougoslavie et Zaïre : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement,

Soulignant de nouveau l'importance de donner réellement suite aux recomman-
dations et décisions pertinentes adoptées à sa dixième session extraordinaire,

Accueillant avec satisfaction les recommandations que la Commission du désar-
mement a adoptées par voie de consensus au sujet des éléments d'un programme global
de désarmement,

Considérant le rôle important que la Commission peut jouer et la contribution
importante qu'elle peut faire en examinant divers problèmes dans le domaine du
désarmement, et en présentant des recommandations à ce sujet ainsi qu'en encourageant
l'application des décisions pertinentes de la dixième session extraordinaire,

Rappelant sa résolution 33/71 H II du 14 décembre 1978,

1. Approuve le rapport de la Commission du désarmement et les recommandations
qui y sont faites au sujet des éléments d'un programme global de désarmement et
invite la Commission à continuer d'examiner les questions mentionnées au
paragraphe 19 de son rapport;

79-30821

/...

2 p.

2. Prie la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément à son mandat, tel qu'il est énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (S-10/2) et, à cette fin, de se réunir en 1980 pendant une période de quatre semaines au plus à partir du

3. Prie en outre la Commission du désarmement de poursuivre l'examen des questions de l'ordre du jour mentionnées dans la résolution 33/71 H II, en vue d'élaborer dans le cadre des priorités établies à la dixième session extraordinaire et conformément à ces priorités, une approche générale aux négociations sur le désarmement dans le domaine des armes nucléaires et des armes classiques;

4. Prie la Commission du désarmement de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport sur ses travaux et ses recommandations concernant le paragraphe 2 ci-dessus;

5. Prie le Secrétaire général de communiquer à la Commission du désarmement le rapport du Comité du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale se rapportant aux questions de désarmement, et de lui prêter toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour l'application de la présente résolution;

6. Prie en outre le Secrétaire général de communiquer au Comité du désarmement le rapport et les recommandations de la Commission du désarmement concernant les éléments d'un programme global de désarmement;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session une question intitulée "Rapport de la Commission du désarmement".